



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Structuration amont/aval des filières biologiques

Publics concernés

Entreprise

Domaines secondaires

Agriculture , Bio , Filières

Date de fin de publication

14 avril 2026

Ce dispositif permet d'accompagner des projets structurants des opérateurs économiques concourant, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, à développer ou maintenir significativement les surfaces en agriculture biologique, à augmenter la production et la transformation de produits biologiques ou à optimiser et consolider l'adéquation entre l'amont et l'aval des filières biologiques.

Échéances

Date de fin de dépôt des dossiers : 14 avril 2026 inclus

Objectifs

Garantir une meilleure efficacité et efficience des actions de structuration des filières en agriculture biologique (AB) via une mutualisation des moyens.

Bénéficiaires

Opérateurs économiques intervenant sur les filières biologiques et présentant un projet partenarial ou contractuel entre un opérateur de l'amont et de l'aval.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grande entreprise (GE) ne sont pas éligibles.

Montant

Le taux maximum d'aide publique de la Région est de 40 %.

Montant minimum dépenses éligibles = 10 000 € HT

Montant maximum des dépenses éligibles pour un opérateur 100 % AB (exclusivement sur des filières AB) = 75 000 € HT

Montant maximum de l'aide pour un opérateur 100 % AB = 30 000 € HT/bénéficiaire (selon enveloppe disponible).

Montant maximum des dépenses éligibles pour un opérateur mixte (non exclusivement sur des filières AB) = 50 000 € HT

Montant maximum de l'aide pour un opérateur mixte = 20 000 € HT/bénéficiaire (selon enveloppe disponible).

Critères de sélection

La priorité sera donnée aux projets des opérateurs économiques à 100 % sur les filières biologiques.

Critères de sélection supplémentaires détaillés dans la partie 2.5 du document de l'appel à projet.

Comment faire ma demande ?

Le dossier de demande se compose :

D'un formulaire de demande

Des annexes 1, 2 et 3

Des pièces et justificatifs complémentaires : voir liste en partie 3 du formulaire de demande.

Dossier complet à envoyer par mail à : agriculture.biologique@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption